



Comment ça marche les bitcoins



A un moment, à force d'en parler, j'ai eu envie de comprendre les détails du fond de la chose. Au passage, j'ai pondu quelques articles au fur et à mesure que je décodais [les 8 pages de la spécification originelle du principe](#) et que je les croisais avec les documentations des implémentations disponibles un peu partout.

- [1. Un peu de théorie du chiffrement](#)
- [2. Un problème mathématique complexe](#)
- [3. Chaînage des blocs](#)
- [4. Création et vérification des transactions](#)
- [5. Sauvegarde et compression des transactions](#)
- [6. Cryptomonnaies nouvelle génération](#)

La série est en cours de compilation et d'enrichissement pour produire un document unique qui puisse servir à tous. Si vous voulez donner un coup de main, vous êtes les bienvenus [par ici](#) !

Après avoir fini cette série d'article, j'ai eu droit à un rapide échange avec la direction générale des finances publiques sur twitter à propos de la fiscalité de la chose. Même si cela ne constitue en aucune manière une garantie, en voici le contenu résumé :



dgfip @dgfip_officiel

5 min

@turblog Mais si bitcoin est soumis 1 jour aux normes transactions financières, la fiscalité correspondante s'appliquera (en gros) (3/3)

[Afficher la conversation](#)



dgfip @dgfip_officiel

3 min

@Turblog sont occasionnels et représentent un part minime des revenus du foyer fiscal, ils ne sont pas imposables (2/3)

[Afficher la conversation](#)



dgfip @dgfip_officiel

8 min

@turblog Difficile en 140 caractères d'expliquer mais je vais essayer. Comme les jeux, les ventes ebay ou autre dès lors que les gains (1/3)

[Afficher la conversation](#)



Turblog @Turblog

9 h

coucou @dgfip_officiel ... dans quelle case de la déclaration d'IR faut-il déclarer ses PV ou MV de #bitcoins ?

[Ouvrir](#)

Il est finalement important de rappeler, comme l'a souligné le compte DGFIP un peu plus loin dans la discussion, que chaque situation est possiblement unique et qu'il convient, en cas de doute, de prendre contact avec les services fiscaux pour étudier la situation (co-voiturage, poker, jeux en ligne, vente d'objets etc...)

Par ailleurs, l'ami [@btabaka](#) nous a exhumé les décisions judiciaires de 2011 concernant l'affaire MT.GoX v.s. CIC, toutes deux confirmant l'inexistence légale du bitcoin en tant que monnaie, jusqu'à décision contraire :

- [Ordonnance en référé du 11 aout 2011](#)
- [Arrêté de la cours d'appel du 26 aout 2011](#)